Nations Unies A/68/61–E/2013/3

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Développement social : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Conseil économique et social
Session de fond de 2013
Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : développement social

Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 66/126 de l'Assemblée générale et à la résolution 2012/10 du Conseil économique et social. Il met l'accent sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille visant à lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à favoriser l'intégration sociale et la solidarité entre les générations. Il examine l'état des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 à tous les niveaux.

12-61660 (F) 171212 241212

Merci de recycler

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/126, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-huitième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, de l'application de la présente résolution, en exposant notamment l'état des préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année à tous les niveaux.

2. L'Assemblée générale a encouragé les États Membres à appréhender dans leur globalité les politiques et programmes qu'ils adoptent pour lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale et pour concilier vie professionnelle et vie familiale, et à faire part de leurs bonnes pratiques dans ces domaines. Elle a encouragé également les États Membres à favoriser les politiques et programmes qui renforcent la solidarité intergénérationnelle au sein de la famille et de la collectivité. De surcroît, elle a demandé instamment aux États Membres de faire en sorte que 2014 soit marquée par l'adoption de politiques, de stratégies et de programmes nationaux efficaces.

3. Dans sa résolution 2012/10, le Conseil économique et social a prié la Commission du développement social d'orienter les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en adoptant les thèmes suivants : a) réduction de la pauvreté : lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale; b) plein emploi et travail décent : conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale; et c) intégration sociale : promotion de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations. Le Conseil a encouragé les États Membres à poursuivre leurs efforts afin de formuler des politiques appropriées et à faire part de leurs bonnes pratiques dans ces domaines.

4. Le présent rapport est le troisième consacré à l'état des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Le premier (A/66/62-E/2011/4) contenait un cadre proposé pour les préparatifs de la célébration de l'anniversaire reposant sur les trois thèmes signalés ci-dessus et examinait des dispositions des instruments relatifs aux droits de l'homme se rapportant à la famille. Le deuxième (A/67/61-E/2012/3) présentait la logique qui avait conduit à s'appesantir sur la pauvreté des familles, la conciliation de la vie professionnelle et familiale et la solidarité entre les générations et, en partie sur la base des réponses nationales reçues, analysait les efforts déployés aux niveaux national, régional et international. Le présent rapport s'inspire des résultats des réunions d'experts internationaux et régionaux tenues en 2012. Il donne suite aux recommandations des rapports précédents et met l'accent sur l'importance que revêtent les bonnes pratiques dans l'élaboration de politiques de la famille dans les domaines choisis pour orienter les préparatifs du vingtième anniversaire. Par ailleurs, il donne quelques précisions sur les préparatifs de la célébration de l'anniversaire aux niveaux international, régional et national et relève les initiatives de la société civile à cet égard.

II. Bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille

5. En dépit des changements démographiques, sociaux et économiques d'une ampleur sans précédent survenus à travers le monde et qui ont des effets

préjudiciables sur les familles, la famille reste la cellule de base de la société, pour ce qui est de la procréation, de la consommation, de la constitution de patrimoine et dans de nombreuses parties du monde de la production. La principale responsabilité du développement, de l'éducation et de la socialisation des enfants incombe aux familles qui fournissent les soins et le soutien matériels et non matériels nécessaires à leurs membres et constituent l'ossature de la solidarité intergénérationnelle et de la cohésion sociale. La réalisation des objectifs de développement est fonction, dans une large mesure, des moyens dont disposent les familles pour assumer les multiples fonctions qui sont les leurs. Aussi les politiques de la famille jouent-elles un rôle de tout premier plan visant à les aider dans ce sens et à être d'un précieux apport à l'ensemble de la société.

6. Bien qu'il n'existe pas d'instrument international précis à proprement parler pour promouvoir une idée de la famille dans le développement, les gouvernements, mus dans une large mesure par la multiplication des problèmes auxquels se heurtent les familles, s'emploient activement à favoriser des politiques de la famille au niveau national.

7. Il a été largement prouvé que les politiques de la famille étaient des plus efficaces lorsqu'elles ciblaient la cellule familiale et sa dynamique intégrale plutôt que les besoins des membres individuels de la famille. Les politiques axées sur la famille visent essentiellement à mieux permettre aux ménages d'échapper à la pauvreté et d'assurer leur autonomie financière. Elles s'attachent de plus en plus à concilier vie professionnelle et vie familiale afin d'aider les familles à assumer leurs fonctions et à favoriser l'épanouissement de l'enfant. Les politiques ont tout dernièrement tenu compte de la nécessité de promouvoir et d'entretenir les relations et la solidarité entre les générations.

A. Pauvreté des familles

8. La pauvreté des familles s'entend de l'incapacité à bien couvrir les dépenses de subsistance de base de la famille – le coût du logement, des vêtements, de l'éducation, des soins de santé, des services publics et des transports – du fait de revenus insuffisants ou d'un accès inadéquat à des services sociaux de base.

9. La pauvreté chronique au sein des familles est particulièrement troublante, parce que généralement, ne pouvant que s'étendre à la génération suivante. Les enfants issus de familles vivant dans la pauvreté courent plus de risques d'être privés de soins adéquats, leurs parents étant pris par les exigences de la vie quotidienne. Les familles démunies, pour lutter contre la pauvreté, peuvent être contraintes d'adopter des stratégies qui compromettent le développement des enfants notamment en réduisant les repas nutritifs, en différant les soins de santé en raison des dépenses qu'ils occasionnent, ou en retirant les enfants de l'école pour qu'ils puissent contribuer au budget familial. Par conséquent, de nombreux enfants vivant dans des foyers à faible revenu se heurtent à des problèmes d'études et de comportement ainsi qu'à des difficultés d'emploi plus tard dans la vie.

10. Une panoplie de politiques et programmes ont tenté de s'attaquer à la pauvreté des familles. Les programmes de protection sociale axés sur la famille assurent des revenus supplémentaires à des familles ayant de jeunes enfants pour couvrir partiellement leur surcroît de dépenses d'entretien. Il peut s'agir notamment de primes à la naissance, de services de soins de santé maternelle et infantile et

d'indemnités spéciales pour charges de famille. La protection sociale est largement perçue comme une solution clef à court et à moyen terme à la pauvreté des familles. Elle empêche des familles de sombrer davantage dans la pauvreté et leur permet d'investir dans l'accès de leurs enfants à l'éducation et aux soins de santé, aidant ainsi à stopper le transfert intergénérationnel de la pauvreté.

11. Des programmes de lutte contre la pauvreté et de protection sociale axés sur les familles sont en place dans de nombreux pays en développement. À mesure que les stratégies de protection sociale continuaient à faire preuve de leur efficacité, divers pays, notamment à revenu faible, ont commencé à incorporer ces programmes dans leurs plus vastes stratégies de lutte contre la pauvreté. Ces politiques et programmes portent de plus en plus sur des questions liées à la famille telles que l'égalité des sexes, les droits de l'enfant, les lois sur le mariage et la santé en matière de procréation. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, elles visent également à atténuer les effets du VIH/sida.

12. Des prestations en espèces non assorties de conditions, essentiellement sous forme de pensions sociales, sont versées à des groupes vulnérables comme les handicapés, orphelins et personnes âgées. Étant donné que la plupart des personnes âgées dans les pays en développement vivent dans des foyers multigénérationnels, les pensions de retraite bénéficient souvent à l'ensemble de la famille en permettant aux membres plus âgés de contribuer financièrement à la nutrition des ménages et de soutenir l'éducation de leurs enfants. C'est ainsi qu'au Lesotho, 60 % des pensions mensuelles non contributives perçues par des personnes âgées de plus de 70 ans sont reversées à des enfants pour couvrir des frais d'études et de santé.

13. En Afrique subsaharienne, les prestations en espèces non assorties de conditions ciblent des ménages avec des enfants. En Afrique du Sud, les allocations pour enfants placés dans des familles sont versées aux parents nourriciers s'occupant d'enfants âgés de moins de 18 ans. Les prestations en espèces assorties de conditions sont cependant rares en Afrique, probablement en raison de la mauvaise qualité des services d'enseignement et de santé qui rendent ces services peu fiables. Là où elles existent, leurs bénéficiaires, souvent choisis dans le cadre de programmes communautaires, sont généralement des ménages pauvres dont les membres ne sont pas en mesure de travailler ou des familles s'occupant d'orphelins et d'autres enfants vulnérables. Bien que les personnes souffrant de handicaps modérés et graves constituent souvent entre 15 % et 20 % de la population des pays en développement, les pensions d'invalidité pour membres de famille y sont généralement absentes. Une exception notable est l'Afrique du Sud où une subvention d'invalidité est versée aux adultes qui ne peuvent pas travailler à cause d'un handicap mental ou physique. Des difficultés budgétaires auxquelles sont en proie de nombreux pays africains ont cependant conduit à une remise en cause de la viabilité des prestations en espèces vu qu'elles bénéficiaient essentiellement du soutien de donateurs extérieurs.

14. En Amérique latine, les transferts en espèces assortis de conditions servent généralement à compléter les revenus des familles dotées de jeunes enfants. Les familles ont la responsabilité commune d'assurer le développement de leurs enfants en termes de santé, de nutrition et d'éducation. Au cours des 15 dernières années, les transferts de fonds assortis de conditions ont pris une ampleur considérable et contribué pour beaucoup à mobiliser le public et à susciter un consensus international en faveur de la protection sociale. Il a été constaté que les transferts de

fonds atténuaient la pauvreté, relevaient le taux de fréquentation scolaire (notamment des filles), amélioraient la nutrition et augmentaient les taux de vaccination. En un mot, on a découvert que non seulement ils accroissaient le budget familial à court terme mais contribuaient également au développement humain à long terme. À l'heure actuelle, 25 millions de ménages (133 millions de personnes) dans 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes bénéficient de transferts de fonds assortis de conditions. De nombreux pays sont passés des transferts de fonds assortis de conditions à des transferts de fonds non assortis de conditions, principalement à cause des frais administratifs élevés liés aux premiers types de transfert.

15. À ce jour, le principal obstacle auquel se heurtent les transferts de fonds assortis de conditions a été la faible qualité des services de santé et d'enseignement. Un autre problème réside dans l'élargissement de la couverture à des groupes vulnérables comme les peuples autochtones qui souvent vivent dans des zones reculées. Étant donné que les peuples autochtones comme les populations d'ascendance africaine n'ont généralement pas les certificats de naissance ou les cartes d'identité officielles nécessaires pour toucher des prestations, des efforts sont en cours au Brésil, au Honduras, au Mexique et au Pérou pour enregistrer de nouveaux bénéficiaires qui ont besoin d'assistance[1].

16. Les transferts en espèces effectués en Asie du Sud ciblent des enfants issus de ménages pauvres et visent souvent à améliorer le taux de scolarisation des filles, à retarder l'âge du mariage chez les jeunes filles et à encourager les femmes à accoucher dans des dispensaires. Les transferts de fonds non assortis de conditions couvrent généralement les personnes âgées.

17. En Asie occidentale, les programmes de protection sociale portent le plus souvent notamment sur des secours en cas de catastrophe pour lutter contre la pauvreté et les privations par la fourniture de services sociaux essentiels, d'une aide alimentaire et d'allocations familiales et des plans d'assurance sociale destinés à atténuer les risques liés au chômage, à la maladie, à l'incapacité et à la vieillesse. La gamme de prestations versées aux familles varie dans toute l'Asie occidentale, les États membres du Conseil de coopération du Golfe ayant le plus accès aux mécanismes de protection sociale formels.

18. Le bien-être de la famille occupe une place de choix dans la région en tant que principe directeur régissant l'institution de régimes de protection et de prévoyance sociales non assujettis à des cotisations, même si cette assistance tend à être fournie à des individus précis au sein du ménage[2]. À Oman par exemple, il y a huit catégories de bénéficiaires de programmes de protection sociale non contributifs dont sept correspondent à des individus au sein du ménage, notamment des orphelins, des personnes âgées et des femmes au chômage. Seule une catégorie renvoie à la famille dans son ensemble[3]. L'Égypte a une définition un peu plus vaste

---

[1] Cristina Gomes, « Policy responses to recent trends in family poverty and social exclusion », document établi pour la réunion du groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille, tenue du 15 au 17 mai 2012 à New York. Les documents issus de la réunion peuvent être consultés à l'adresse ci-après : http://social.un.org/index/Family/EGMonGoodPracticesinFamilyPolicyMaking.aspx.

[2] Conseil économique et social pour l'Asie occidentale, « Social policy and social protection: challenges in the ESCWA region », *Bulletin du développement social*, vol. 2, n° 8 (2009).

[3] Voir www.mosd.gov.om/social_care1.asp.

des programmes de protection sociale visant spécifiquement les familles mais le programme d'aide type prévu pour un membre de la famille remplissant les conditions requises ne couvre que 8 % de l'ensemble des familles du pays[4].

19. Dans plusieurs pays de la région, des organisations non gouvernementales et communautaires, en sus de certaines entités gouvernementales, ont aidé à créer des micro, petites et moyennes entreprises pour offrir aux familles des possibilités de s'établir à leur propre compte. Ces projets de « familles productives » sont orientés vers les populations rurales et semi-urbaines et fournissent aux familles les outils et les compétences nécessaires pour mieux participer à des activités allant du commerce intérieur, à la transformation d'aliments de base, en passant par la production d'objets d'art et la petite agro-industrie. Au Soudan, ce type de projets avait permis d'extirper 2 millions de Soudanais de la pauvreté en 2002. Au Yémen et dans d'autres pays de la région, plusieurs programmes ont trait à la formation des femmes, au renforcement des capacités et à des plans d'emploi pour aider les familles à mieux s'adapter.

20. En raison de la pauvreté persistante et des taux croissants de dislocation des familles et de monoparentalité, les prestations pour enfants sont de plus en plus jugées cruciales pour réduire la pauvreté, protéger l'enfant et mieux assurer son épanouissement. Or, elles continuent à briller particulièrement par leur absence dans la plupart des pays à faible revenu. En Afrique, les exceptions majeures sont les prestations pour enfants et les allocations familiales versées en Afrique du Sud et à Maurice, où les transferts de fonds sont axés sur les enfants et reçus par les parents ou les dispensateurs de soins. L'Afrique du Sud a mis en œuvre deux principaux programmes orientés vers les enfants et prévoyant des allocations pour enfants à charge et des allocations pour soins aux personnes à charge, ces dernières étant versées dans le cas d'enfants handicapés.

21. Tous les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) offrent certains types de prestations pour enfants aux familles pauvres en plus de prestations spécifiques pour des enfants d'âge scolaire, généralement destinées à encourager la scolarisation ou à couvrir le coût des fournitures, des uniformes et des repas scolaires, qui représente une lourde charge financière pour les familles à faible revenu. Au sein de l'Union européenne, les prestations en espèces et la garde des enfants, prises ensemble, atténuent les risques de pauvreté d'à peu près 17 % à environ 8 % dans des foyers ayant des enfants âgés de moins de 7 ans[5]. Les prestations pour enfants sont disponibles dans 30 pays développés, dont 21 offrent des allocations familiales universelles. Certains pays ont des prestations en espèces pour enfants liées aux revenus, telles que l'assistance temporaire aux familles dans le besoin aux États-Unis d'Amérique. Globalement, les États membres de l'OCDE consacrent en moyenne 2,3 % de leur produit intérieur brut aux politiques de la famille, dont les deux tiers sous forme de prestations en espèces et d'allégements fiscaux[6].

22. En Fédération de Russie, les « chèques maternels » visant essentiellement à encourager les femmes à avoir plus d'enfants, sont remis aux familles après la

---

[4] Voir www.almasryalyoum.com/node/844476.

[5] Dominic Richardson et Jonathan Bradshaw, « Family-oriented anti-poverty policies in developed countries », 2012. Consultable à l'adresse ci-après : http//social.un.org/index/Family/InternationalObservances/TwentiethAnniversaryofIYF2014/BackgroundPapers.aspx.

[6] Voir www.oecd.org/els/familiesandchildren/socialexpendituresdatabasesocx.htm.

naissance ou l'adoption d'un deuxième enfant et pour tous les enfants suivants. Ils peuvent servir à améliorer les conditions de logement, à investir dans l'éducation des enfants ou à contribuer à un fonds de retraite. À ce jour, près de 5 millions de femmes en ont bénéficié[7].

23. Outre les prestations en espèces auxquelles elles ont droit, les familles qui ont des enfants se voient souvent octroyer des déductions fiscales et des crédits d'impôt, tels que les crédits d'impôt pour les travailleurs au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Aux États-Unis, le crédit d'impôt sur le revenu salarial est un crédit d'impôt remboursable destiné aux travailleurs à revenu faible et à leur famille. En 2008, plus de 24 millions de familles ont bénéficié d'un complément de revenus par le biais de ce programme fédéral, soit au total 50 milliards de dollars d'aide. Le programme tire 2,5 millions d'enfants, dont les parents travaillent, de la pauvreté chaque année[8]. En Australie, les familles ayant des enfants âgés de 13 à 15 ans bénéficient d'avantages fiscaux accrus, à condition qu'ils continuent de fréquenter l'école. Le but visé est d'accroître les revenus familiaux et d'améliorer le niveau scolaire des enfants[5].

24. Les résultats de l'OCDE montrent que les familles courent le plus de risques de sombrer dans la pauvreté dans les pays développés durant les années où les parents renoncent à des revenus pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Une fois les enfants à l'école, les revenus deviennent plus stables. C'est ainsi que, pour aider les familles lors des premières années correspondant à des étapes décisives du développement de l'enfant, les pays en développement comme les pays développés ont besoin d'instituer diverses politiques visant non seulement à assurer l'emploi des parents mais également à concilier vie professionnelle et vie familiale.

B. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

25. Étant donné que l'emploi rémunéré est considéré comme le facteur le plus important dans la lutte contre la pauvreté, les politiques visant à favoriser un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale ont un rôle clef à jouer dans le développement. Par ailleurs, puisque les taux de pauvreté sont plus faibles au sein des ménages à revenu double, des politiques adaptées aux réalités des familles à revenu double sont nécessaires pour réduire la pauvreté et permettre aux parents de concilier plus facilement leurs responsabilités professionnelles et familiales[9].

26. Des politiques familiales en faveur de parents qui travaillent prévoient généralement un congé parental, la garde et l'éducation des enfants en bas âge, et des modalités de travail aménagées. Les politiques de congé parental et la garde des

---

[7] Andrey Borodaevskyi, « Families under strain: realities in post-socialist Russia », document établi pour la réunion du groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille (voir note de bas de page 1).

[8] Trina R.Williams Shanks et Sandra K. Danzinger, « Anti-poverty policies and programs for children and families », dans *Social Policy for Children and Families: A Risk and Resilience Perspective* (2e ed.), Jeffrey M. Jensen et Mark W. Fraser (éd.) (Thousand Oaks, Californie, SAGE publications, 2011).

[9] L'OCDE a déclaré dans sa publication de 2011, *Assurer le bien-être des familles*, que le taux de pauvreté des ménages au chômage dans ses États membres était près de trois fois plus élevé que celui des familles à revenu unique. Dans les ménages à revenu double, le risque de pauvreté n'était que de 4 %.

enfants et des personnes à charge ont été jugées comme contribuant au progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la réduction de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes, à la mortalité infantile et à la mortalité maternelle[10].

27. Au cours des dernières années, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de l'octroi de congé de maternité en Amérique latine où la protection de la maternité la plus durable – d'au moins 17 semaines – est assurée au Brésil, au Chili, au Costa Rica, à Cuba et au Venezuela (République bolivarienne du). Le congé de maternité est entièrement payé dans 18 pays tandis que d'autres offrent jusqu'à 80 % du salaire mensuel. Les prestations de maternité assujetties à cotisation ont également été étendues en Chine, en Jordanie, en Namibie et en République-Unie de Tanzanie. Des initiatives sont également en cours pour étendre le congé de maternité aux femmes qui travaillent dans certains pays d'Asie occidentale.

28. Aux termes de la directive 2010/18/UE du 8 mars 2010, tous les États membres de l'Union européenne doivent accorder, à compter de mars 2012, un droit individuel à un congé parental pour une période non transférable d'au moins quatre mois, aux travailleurs, hommes ou femmes [en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant],de manière à leur permettre de prendre soin de cet enfant jusqu'à ce qu'il atteigne un âge déterminé. La directive ne précise cependant ni les modalités de paiement ni la souplesse requises à cet égard[11].

29. Un nombre croissant de pays à revenu élevé se montrent souples à l'égard de la période pendant laquelle le congé parental peut être pris, par exemple après le congé de maternité ou de paternité, sous forme de congé jusqu'à ce que l'enfant soit en âge d'aller à l'école ou à temps plein ou partiel. Les parents peuvent également prendre de plus longues périodes de congé assorties de prestations plus faibles, ou de plus courtes périodes assorties de prestations plus élevées. Certaines dispositions permettent de transférer des droits à congé à des dispensateurs de soins autres que les parents. À l'heure actuelle, la Slovénie offre le plus de souplesse, avec six choix. De nouveaux dispositifs souples ont été introduits en Belgique, en Allemagne et en Norvège. En Belgique, un droit statutaire sous forme de crédit horaire ou de système d'interruption de carrière, permet aux travailleurs d'arrêter de travailler jusqu'à cinq ans pour des raisons qui ne se limitent pas uniquement à la disposition prévue pour la garde des enfants. En outre, près de la moitié des États membres de l'Union européenne ont mis en place des dispositions prévoyant un congé d'au moins 10 jours par an pour prendre soin d'enfants malades. Dans plusieurs pays européens, les femmes peuvent bénéficier d'heures de travail réduites pour allaiter[11].

30. La multiplication des dispositions relatives à l'aménagement souple des congés découle dans une large mesure du fait que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que les gains économiques et sociaux réalisés en matière de rétention d'emploi et de développement du capital humain l'emportent sur le coût direct à

---

[10] Organisation internationale du Travail, document GB. 312/POL/4. Consultable à l'adresse ci-après : www.ilo.org/gb/WCMS_163642/lang--en/index.htm.

[11] Voir Fred Deven, « Leave arrangements in Europe: major trends, challenges and policy issues », document établi pour la réunion du groupe d'experts sur la lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité intergénérationnelle en Europe, tenue du 6 au 8 juin 2012 à Bruxelles. Consultable à l'adresse ci-après : http://family2014.org/egmb/PD4-Deven.pdf.

court terme de l'octroi de congés à des parents qui travaillent[12]. Un certain nombre de pays testent des mesures visant à réduire les dépenses afférentes aux droits à des congés payés, en particulier dans le cadre des petites entreprises, notamment par des séances d'information et de formation sur les politiques de congé, la planification centrée sur la maternité, l'adoption de dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail pour les femmes enceintes, l'encadrement durant les congés et le retour graduel au travail à la faveur d'un régime à temps partiel ou d'un réaménagement des modalités de travail[10].

31. Outre le congé parental, des services de garderie d'enfants peu coûteux et de bonne qualité sont essentiels à la sécurité économique des familles, en particulier des familles vulnérables et monoparentales. Néanmoins, bien que les priorités contradictoires du travail et de la famille soient au centre de la vie des parents, l'emploi des parents et le développement des enfants sont généralement considérés comme des questions distinctes. C'est ainsi que les politiques publiques se soucient essentiellement d'encourager le travail chez les familles à revenu faible et tiennent rarement compte des besoins liés au développement des enfants.

32. Selon les estimations, plus de 930 millions d'enfants âgés de moins de 14 ans vivent dans des foyers où tous les adultes travaillent en dehors de la maison. Bien que les parents, pour conserver leur emploi, aient besoin de disposer de services de garderie d'enfants peu onéreux et de haute qualité, près de la moitié des pays du monde n'ont actuellement pas de programmes officiels de soins et d'éducation à l'intention des enfants de moins de 3 ans[13]. Qui plus est, ces services demeurent de faible qualité dans la plupart des pays en développement.

33. Malgré les nombreuses difficultés, les programmes de garde d'enfants se sont multipliés en Argentine, au Brésil, au Chili et au Costa Rica. Au Chili, le programme Chile Crece Contigo (le Chili croît avec toi) assure des services de garde d'enfants gratuits aux 40 % les plus vulnérables de la population. Des programmes de garde tels que ceux consacrés au développement de l'enfant en Équateur, les foyers communautaires au Guatemala ou les associations de mères au Honduras, permettent aux femmes vivant dans la pauvreté de mieux gérer leur vie professionnelle et familiale. Un programme a été mis en œuvre également au Mexique pour offrir des services de garderie d'enfants à des mères qui travaillent ou étudient. Au Pérou, un nouveau programme national, Cuna Más, financé par le Ministère du développement et de l'insertion sociale, aide des familles à prendre soin de leurs enfants de moins de 3 ans et à les éduquer.

34. Au Brésil, le programme Fundo Pró-Infância, assure les soins, l'éducation et la nutrition d'enfants d'âge préscolaire. Il repose sur un partenariat entre les administrations nationales et locales visant à fabriquer et à fournir du matériel destiné à des garderies d'enfants situées surtout dans des quartiers pauvres. Il comporte à la fois des volets pédagogique, administratif, récréatif, sportif et alimentaire. L'Institut mexicain de sécurité sociale, en collaboration avec le secteur

---

[12] Janet C. Gornick et Ariane Hegewish, « The impact of "family-friendly policies" on women's employment outcomes and on the costs and benefits of doing business », juin 2010. Consultable à l'adresse ci-après : www.hsph.harvard.edu/centers-institutes/population-development/files/gornick- hegewish-wb-prepubversion-2011.pdf.

[13] Jody Heymann et Kristen McNeill, « Families at work: what we know about conditions globally », document établi pour la réunion du groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille (voir note de bas de page 1).

privé, met en œuvre un programme de garde d'enfants destiné à favoriser la création de nouvelles petites crèches sous forme d'entreprises détenues par des femmes.

35. Plusieurs pays ont fixé un nombre minimum d'employées au-delà duquel les employeurs sont tenus de mettre à disposition des services de garderie d'enfants. Ces services sont obligatoires en Libye et en Tunisie dans les entreprises employant au moins 50 femmes. En Asie orientale, les services de garderie d'enfants se sont multipliés à la suite de la baisse rapide des taux de fécondité. En République de Corée, le Gouvernement a assoupli sa réglementation en matière de construction et d'exploitation de bâtiments pour encourager l'aménagement de services de garderie d'enfants. En outre, les familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans bénéficient de subventions de services de garderie. Au Japon, le plan d'aide à l'enfance et à la famille de 2005-2009 a créé divers types de services de garde d'enfants et a augmenté le nombre d'enfants qui en bénéficient[14].

36. Plusieurs programmes de travail d'avant-garde mis en œuvre dans des pays en développement offrent des services de garderie d'enfants. Le dispositif de sécurité productif en Éthiopie accorde un temps pour la grossesse et l'allaitement, prévoit des services de garde d'enfants et aménage des horaires souples pour les parents. Le programme de travaux publics ruraux à forte intensité de travail au Botswana et le projet national de garantie de l'emploi rural en Inde sont tous deux dotés de dispositions analogues.

37. Les États membres de l'Union européenne offrent divers services de garderie d'enfants. En France, les options en matière de garde des enfants consistent notamment, pour des assistantes maternelles, à s'occuper d'un à quatre enfants chez elles, pour les enfants, à être placés dans des garderies publiques ou dans des crèches d'entreprise, et de mettre les enfants âgés de plus de 3 ans à l'école maternelle. Les politiques gouvernementales favorisent divers types de garde grâce à l'utilisation de subventions et de dégrèvements fiscaux accordés aux parents au titre des frais de garde d'enfants, à l'octroi de subventions aux crèches, de subventions salariales pour nourrices et au remboursement des cotisations de sécurité sociale pour les assistantes maternelles. Il est intéressant de noter, qu'en dehors des enfants dont les parents ont pris un congé parental, 27 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés par des parents qui ont réaménagé leurs horaires pour travailler notamment à temps partiel, en horaire décalé ou à domicile[15]. En Norvège, un programme « soins contre rémunération » permet à des parents qui ont un enfant âgé de 12 à 36 mois de bénéficier d'une prestation en espèces à condition de ne pas utiliser des services d'éducation et de garde d'enfants financés publiquement.

38. Les programmes de garde d'enfants en dehors des heures de classe – clubs des petits déjeuners, programmes de devoirs après l'école et écoles à horaires prolongés – se sont multipliés. Ils sont particulièrement importants pour les enfants et les jeunes issus de familles à revenu faible et dont les parents exercent des

---

[14] Meejung Chin, « Demographic changes and work-family balance policies in East Asia », document établi pour la réunion du groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille (voir note de bas de page 1).

[15] Marie-Laure des Brosses, « Work-family balance: good practices from France » (Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale : bonnes pratiques de France), document établi pour la réunion du groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille (voir note de bas de page 1).

emplois atypiques et rigides. Des services de garde en dehors des heures de classe sont largement disponibles notamment en Australie, en Estonie et en Hongrie et ont été lancés dans des pays à revenu intermédiaire comme le Chili et le Costa Rica.

39. Fait important, les recherches ont fait apparaître qu'une garde parentale stable était fondamentale pour les nourrissons et que les enfants en bas âge ne devraient pas passer de longues plages horaires sans leurs parents et privés de soins appropriés. Il importe également que les parents soient en mesure d'organiser la garde de l'enfant de manière à répondre au mieux aux besoins de la famille et aux intérêts de l'enfant. Un horaire de travail souple ouvre de multiples possibilités aux parents et les aide ainsi à choisir les solutions les plus judicieuses.

40. Dans toutes les régions du monde, il existe des lois limitant le nombre d'heures de travail dans les secteur public et privé. Dans plusieurs pays en développement, des codes de bonnes pratiques ont été élaborés à titre non officiel. Peu de pays garantissent cependant l'accès à des modalités de travail aménagées. En Afrique du Sud, il existe plusieurs codes de bonnes pratiques exigeant que les employeurs permettent aux employés ayant charge de famille d'accéder à des conditions de travail appropriées et souples, notamment en envisageant d'aménager les horaires des deux parents et en leur accordant suffisamment de congés pour raisons familiales[16]. Certaines entreprises au Brésil, au Chili, en Colombie et en Uruguay font bénéficier à leur personnel d'horaires variables et d'autres formules d'organisation du travail pour des raisons familiales, dans le cadre de conventions collectives ou de pratiques informelles. Le Bahreïn a mis en place en 2011 des modalités de travail aménagées dans 13 ministères gouvernementaux. Au Liban, bon nombre de sociétés privées ont fait des efforts considérables pour améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de leur personnel dans le cadre de stratégies de responsabilité sociale. Le monde du travail est maintenant mieux adapté à la vie de famille, grâce à des services d'appui fournis aux mères qui travaillent, à des mesures favorables au télétravail, à des horaires modulables ou comprimés[17].

41. En Europe, huit pays reconnaissent formellement le droit d'exiger un horaire variable ou à temps partiel pour des raisons familiales, et des modalités de travail aménagées ont été mises en place de manière informelle dans la plupart des pays, bien que le degré d'accessibilité à ce type de formule soit variable. De plus, l'Autriche, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et la Suède ont accordé aux parents d'enfants en bas âge et d'enfants handicapés le droit de travailler à temps partiel. L'Autriche, la Grèce, la Finlande, l'Italie le Portugal et le Royaume-Uni ont adopté des dispositions relatives aux horaires variables et réduits pour les parents qui travaillent.

42. Il convient de noter que même dans les pays qui ont adopté des politiques de congé et d'autres stratégies concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, certains travailleurs peuvent en être exclus, notamment ceux dont la

---

[16] Margaret O'Brien, « Work-family balance policies », 2012. Disponible à l'adresse suivante : http://social.un.org/index/Family/InternationalObservances/TwentiethAnniversaryofIYF2014/BackgroundPapers.aspx.

[17] Dima Jamali, Asem M. Safieddine et Myriam Rabbath, « Corporate governance and corporate social responsibility synergies and interrelationships », *Corporate Governance: An International Review*, vol. 16, n° 5 (septembre 2008), p. 443 à 459.

situation professionnelle est précaire, les travailleurs indépendants, les migrants et ceux qui travaillent pour des sociétés de moins de 50 employés. Il importe de souligner que les dispositifs favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale dont il est question ci-dessus ne sont pas disponibles dans le secteur informel, source d'emplois particulièrement importante dans la plupart des pays en développement. Les principaux groupes sociaux et professionnels vulnérables en sont également exclus, à savoir notamment les jeunes employés sans contrat de travail, y compris de nombreuses jeunes mères, de même que les travailleurs domestiques.

43. Certains pays ont cependant pris des mesures pour protéger les personnes travaillant dans le secteur informel. En Argentine, le décret sur l'allocation de grossesse prévoit la fourniture, de la douzième semaine de grossesse à l'accouchement, de prestations en espèces aux femmes enceintes travaillant dans le secteur informel pour une rémunération inférieure au salaire minimum. En Inde, la loi de 2008 sur la protection sociale des travailleurs non syndiqués a mis en place des garanties de protection sociale minimales pour les personnes travaillant dans le secteur informel, y compris des allocations de maternité.

44. Si la plupart des mesures visant à concilier travail et responsabilités familiales ont été conçues avant tout pour les employés ayant des enfants en bas âge, il est également nécessaire de prendre des initiatives pour aider le nombre croissant d'employés ayant charge de famille tout au long de leur vie adulte, notamment ceux qui doivent s'occuper de personnes âgées ou handicapées.

45. Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, la plupart des services liés au travail et à la famille ont subi les effets des mesures d'austérité. En Europe, plusieurs pays ont aboli les allocations et les allégements fiscaux accordés à la naissance d'un enfant et restreint la durée des congés parentaux et les avantages qui y sont associés. L'accès à des allocations familiales autrefois universelles a été subordonné à des conditions relatives aux ressources financières et les dépenses allouées aux soins de longue durée ont été réduites. Aux prises avec des déficits de plus en plus importants, la plupart des pays à revenu intermédiaire ont été contraints de compresser les dépenses de santé et d'éducation, mettant en péril le bien-être d'un nombre croissant de familles[10].

C. Initiatives de solidarité intergénérationnelle

46. Alors que les politiques de la famille visaient essentiellement les familles avec des enfants en bas âge, leur champ d'application s'est graduellement élargi et englobe maintenant toutes les générations. Cet élargissement s'explique notamment par le vieillissement rapide de nos sociétés, qui rend nécessaire la prise en compte de l'évolution des rôles et des besoins de chaque génération. D'après le Fonds des Nations Unies pour la population, le coût des soins requis pour les personnes âgées peut nuire à la capacité d'épargne, à l'employabilité et à la productivité des familles qui s'en occupent. Du fait de l'évolution des types de foyer, il existe par ailleurs de nombreuses personnes âgées vivant seules et des ménages où une génération est manquante.

47. Dans ce contexte, les initiatives favorisant les liens intergénérationnels et promouvant le partage des responsabilités familiales et le développement des objectifs d'intégration sociale sont de plus en plus importantes. Elles concernent

notamment les pensions de vieillesse, les services d'appui aux aidants, la promotion des ménages à plusieurs générations et les programmes d'apprentissage intergénérationnel, l'éducation familiale et l'éducation des parents.

48. Les régimes de retraite sans cotisation ont pour objectif principal de réduire la pauvreté, mais tendent également à favoriser les échanges et l'entraide entre les générations, comme indiqué plus haut. De plus, les pensions de retraite contribuent à améliorer le statut des personnes âgées dans leur famille et sont parfois investies dans des activités pouvant créer un revenu pour d'autres membres de la famille.

49. Les programmes d'appui aux aidants permettent aux adultes de s'occuper plus facilement de leurs parents âgés, grands-parents et autres personnes âgées de la famille, qui jouent à leur tour un rôle de premier plan dans la garde des enfants du même foyer. Aux États-Unis, les personnes élevant leurs petits-enfants peuvent avoir droit à différentes formes de crédits d'impôt. De même, à Singapour, l'allégement fiscal est offert à toute personne soutenant financièrement un ou plusieurs grands-parents ou arrière-grands-parents.

50. Plusieurs pays ont adopté des lois en faveur de la cohabitation de plusieurs générations, à savoir le Canada, les États-Unis, le Japon, le Qatar et Singapour. À Singapour, un dispositif relatif aux foyers multigénérationnels accorde la priorité aux familles élargies dans l'attribution des logements sociaux, et les jeunes mariés bénéficient d'une allocation logement s'ils achètent un bien immobilier situé à proximité du domicile de leurs parents. La Société canadienne d'hypothèques et de logement encourage la cohabitation de plusieurs générations grâce à son Programme d'aide à la remise en état des logements propriétaire-occupant, qui apporte une aide financière aux propriétaires qui aménagent leur logement pour y accueillir des personnes âgées répondant à certains critères relatifs au revenu ou aux handicaps. Aux États-Unis, la loi dite *American Dream Downpayment Act* comprend des dispositions tendant à appuyer la construction de logements destinés aux personnes élevant leurs petits-enfants.

51. La cohabitation de plusieurs générations est également promue par certains organismes d'aide sociale qui disposent d'installations leur permettant de prendre en charge aussi bien les enfants que les personnes âgées, tels que les centres de soins intergénérationnels aux États-Unis.

52. À Singapour, le Conseil du troisième âge organise des programmes d'apprentissage intergénérationnel dans le cadre desquels des étudiants adolescents forment des personnes âgées à l'informatique et aux techniques de communication, entre autres domaines. Dans de nombreux pays, des écoles invitent des membres âgés de leur collectivité à transmettre aux enfants des connaissances sur les traditions, l'histoire, l'art et l'artisanat et à participer à des activités sportives. En Irlande, un organisme de la société civile, Generations in Action, organise des ateliers consacrés à l'art et à la narration de contes auxquels participent des personnes âgées et des enfants d'écoles primaires, en partenariat avec des associations de retraités actifs, des bibliothèques, des résidences et des garderies, des écoles, des centre d'information et des organismes artistiques. Aux États-Unis, l'initiative « Community for all ages » adopte une perspective intergénérationnelle aux fins de promouvoir le bien-être de tous les groupes d'âge, de favoriser la sécurité des quartiers, d'apporter un appui aux enfants et aux familles vulnérables et d'aider les familles immigrées. De plus, le programme « Seniors4Kids » de l'organisation Generations United offre aux personnes âgées des possibilités de

bénévolat leur permettant de contribuer à la mise en œuvre de programmes et de politiques axés sur les enfants et les jeunes[18].

53. L'éducation familiale et l'éducation des parents sont également d'une importance cruciale pour le renforcement des liens entre les générations. Des diplômes d'études supérieures tels que les maîtrises en études de la famille ou en thérapie familiale qui sont délivrés dans de nombreux pays à revenu élevé constituent un moyen essentiel de promouvoir la recherche sur la famille et de renforcer la capacité des pays à élaborer des politiques dans ce domaine, ainsi que de former des thérapeutes familiaux. Un certain nombre d'organismes de la société civile, notamment la Fondation internationale de la famille, dispensent par ailleurs dans de nombreux pays des cours d'éducation des parents adaptés aux différents stades de développement de l'enfant.

54. Grâce à l'intérêt croissant qu'elles suscitent en tant que moyens de promouvoir l'intégration sociale, les activités intergénérationnelles bénéficient maintenant d'une participation accrue des organisations de la société civile. Ainsi, le International Consortium for Intergenerational Programmes promeut les programmes, les pratiques, la recherche et les politiques publiques concernant les liens intergénérationnels dans une perspective mondiale. Il organise des conférences internationales visant à mettre en commun les pratiques dans ce domaine et tient un répertoire d'activités intergénérationnelles (voir www.icip.info).

55. Pour protéger les droits des personnes âgées et prévenir la négligence et les mauvais traitements à leur endroit, certains gouvernements ont adopté des lois répressives contraignant tout adulte à prendre soin de ses parents dans leur vieillesse. À Singapour, la loi sur l'aide aux parents permet aux personnes âgées de saisir un tribunal si leurs enfants ne les soutiennent pas financièrement, bien que cette loi ait été modifiée en 2010 de manière à privilégier la conciliation comme première étape. En Inde, la loi de 2007 sur la garde et le bien-être des parents et des personnes âgées comporte des dispositions semblables. En Chine, il est obligatoire, au titre de la loi sur la responsabilité filiale, de s'occuper de ses parents et, au titre d'une autre loi adoptée récemment, de leur rendre visite régulièrement. Certains pays ont également adopté des lois qui limitent le droit à l'héritage des adultes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas soutenir leurs parents[19].

III. Préparatifs et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014

A. Préparatifs aux niveaux national et international

Commission du développement social et activités nationales

56. Tous les ans, la Commission du développement social passe en revue les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en

[18] Donna Butts, « Encouraging intergenerational solidarity in the United States », article présenté au groupe d'experts sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques familiales (voir la note 1).

[19] Donna M. Butts, Leng Leng Thang et Alan Hatton Yeo, « Policies and programmes supporting intergenerational relations » (2012). Disponible uniquement en anglais à l'adresse suivante : http://social.un.org/index/LinkClick.aspx?fileticket=VGkxtn3WSyA%3d&tabid=1733.

2014. À sa cinquantième session, tenue à New York du 1er au 10 février 2012, les États Membres ont exprimé leur appui à la poursuite de ces préparatifs, estimant que c'était l'occasion de réfléchir à nouveau aux difficultés rencontrées par les familles et d'améliorer leur bien-être en mettant en œuvre des politiques nationales efficaces.

57. Plusieurs États Membres ont souligné que la protection sociale était essentielle pour mettre les familles à l'abri des chocs économiques et des effets des changements socioéconomiques. Ils ont affirmé que même si la famille était elle-même une source informelle de protection sociale, elle ne pouvait accomplir cette fonction efficacement sans l'appui de l'État. Les représentants gouvernementaux ont fait observer que la protection sociale était indispensable en temps de crise socioéconomique et qu'elle mettait les familles à l'abri des bouleversements et de la dégradation des conditions de vie. Ils ont également estimé que l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) était un moyen de renforcer l'appui apporté aux familles vivant en milieu rural.

58. Au cours des délibérations de la Commission, plusieurs États Membres ont échangé des informations sur leurs méthodes et leurs programmes en faveur des familles. L'Argentine a présenté ses programmes Argentina Trabaja (« L'Argentine travaille ») et Familia Argentina (« La Famille argentine »), conçus pour les familles et les communautés les plus vulnérables sous forme de prestations en espèces et destinés à favoriser l'intégration sociale des enfants et des personnes âgées. Le Japon a souligné les efforts qu'il a accomplis pour apporter une aide aux parents qui élèvent des enfants afin de relever le taux de fécondité, qui est en baisse. Plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, l'Indonésie, la République de Corée et le Sénégal, ont souligné qu'ils s'efforçaient de fournir des prestations sociales et des services financiers pour donner aux familles pauvres un meilleur accès aux services essentiels et à l'alimentation. Le représentant de la Colombie a expliqué que son pays avait mis en place deux programmes, Familias en Acción (« Familles en action ») et Ingreso para la Prosperidad Social (« Création de revenus au service de la prospérité sociale »), visant respectivement à améliorer l'éducation et la santé familiale et à encourager les familles à acquérir des aptitudes qui leur permettront de créer des revenus. Le Brésil a quant à lui mis en place un nouveau programme, Bolsa Verde (« Bourse verte »), versant des prestations modiques aux familles extrêmement pauvres en vue de préserver les forêts, les ressources naturelles et les zones de développement durable.

Département des affaires économiques et sociales

59. La Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a organisé plusieurs réunions en prévision du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Une réunion d'experts s'est tenue à New York du 15 au 17 mai 2012 sur le thème « Bonnes pratiques dans le domaine des politiques de la famille : enseignements tirés de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des politiques ». Les experts se sont penchés sur les tendances actuelles de ces politiques et ont évoqué des bonnes pratiques concernant le développement du droit de la famille, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et la lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, et ont décrit les activités pouvant renforcer l'intégration sociale et la solidarité entre les générations. Ils ont souligné qu'il incombait à tous les États

Membres de faire des investissements pour soutenir les familles et d'élaborer des politiques et des programmes appropriés et utiles à la famille comme à la société[20].

60. Une table ronde sur les moyens de garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale a été organisée dans le cadre des manifestations tenues à l'occasion de la Journée internationale des familles, le 15 mai à New York, au Siège de l'Organisation. Les participants ont souligné qu'en raison des changements intervenus récemment à l'échelle mondiale aussi bien dans le monde du travail que dans les familles, il était nécessaire d'apporter un plus grand soutien aux familles de travailleurs du monde entier. Vu l'augmentation du nombre de femmes entrant dans la vie active et le fait que les membres de la famille élargie sont de moins en moins disponibles pour s'occuper d'enfants en bas âge, il était de plus en plus difficile pour les parents de gérer leurs responsabilités professionnelles et familiales. Dans le même temps, les politiques du travail n'ont pas suivi cette évolution et ont continué de se fonder sur l'hypothèse selon laquelle l'un des parents serait en mesure de rester à la maison pour prendre soin de ses enfants. Les intervenants ont également cité en exemple des bonnes politiques et pratiques adoptées en Europe, aux États-Unis, en Asie et en Amérique latine[21].

61. La Division des politiques sociales et du développement social a fait paraître un rapport sur les politiques axées sur la famille visant à réduire la pauvreté, à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à promouvoir la solidarité intergénérationnelle, dans lequel elle examine les trois thèmes qui orientent les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille[22].

B. Activités régionales

62. Une réunion d'experts sur la lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité intergénérationnelle en Europe s'est tenue à Bruxelles du 6 au 8 juin 2012. Elle a été organisée par la Fondation internationale de la famille, l'Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement et le Comité des régions, en coopération avec l'entité responsable de la coordination des questions liées à la famille à la Division des politiques sociales et du développement social. Les participants à la réunion y ont réfléchi aux politiques axées sur la famille en Europe et particulièrement celles concernant la pauvreté des enfants, la capacité de résistance des familles, les familles vulnérables et la protection sociale. S'agissant de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, ils ont examiné les formules de congé parental en Europe et les questions de la fondation de familles et de la transition à la situation de parent. Ils se sont également penchés sur la lutte contre l'exclusion sociale et l'intégration des personnes âgées dans le cadre du dispositif de l'Union européenne en faveur du vieillissement actif. Les experts ont relevé des bonnes pratiques pour

---

[20] Les documents relatifs à cette réunion sont disponibles uniquement en anglais à l'adresse suivante : http://social.un.org/index/Family/EGMonGoodPracticesinFamilyPolicyMaking.aspx.

[21] Voir http://social.un.org/index/Family/InternationalObservances/InternationalDayofFamilies/2012.aspx.

[22] Disponible à l'adresse suivante (uniquement en anglais) : www.un.org/esa/socdev/family/docs/WorkFamilyBalanceandIntergenerationalSolidarity.pdf.

chaque thème abordé et formulé des recommandations en vue du renforcement des politiques en faveur de la famille en Europe[23].

63. Une réunion de sensibilisation aux objectifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille a eu lieu à Bruxelles le 5 juin 2012. Des exposés ont été présentés par des représentants du Comité des régions, le Président de l'Intergroupe sur la famille du Parlement européen et le Directeur chargé du volet des politiques sociales de la stratégie « Europe 2020 » par la Commission européenne. Les membres du Parlement européen, des représentants du Comité des régions et des organisations de la société civile ont participé à la réunion.

64. L'Union européenne promeut l'évaluation des politiques familiales et la mise en commun de bonnes pratiques dans le cadre de l'Alliance européenne pour les familles, du Forum européen sur la démographie et de groupes d'experts. L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (http://europa.eu/ey2012/ey2012.jsp?langId=fr) a pour objectif de sensibiliser le public aux contributions des personnes âgées à la société et d'encourager les décideurs à créer des conditions plus propices à un vieillissement actif et au renforcement de la solidarité entre les générations. Il s'agit de promouvoir le vieillissement actif sur le plan de l'emploi, de la participation à la vie sociale et de la vie autonome.

65. L'examen à mi-parcours du plan d'action pour la famille de l'Union africaine a abouti à des résultats mitigés. Seuls 10 des 25 États membres de l'Union africaine ayant participé à l'examen ont mis leurs programmes et politiques en conformité avec les recommandations du plan tendant à renforcer les cellules familiales, améliorer leur bien-être et répondre à leurs besoins. Les États ont cependant élaboré des programmes pour promouvoir les activités génératrices de revenus et les mécanismes de microcrédit en vue de garantir l'autonomie et l'indépendance des familles, notamment des programmes de microcrédit au Lesotho, des prêts sans intérêt en Algérie et des prestations en nature au Burundi. Des activités régionales sont prévues à l'appui des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

C. Initiatives de la société civile

66. Comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 66/126, la société civile, notamment les établissements universitaires et les instituts de recherche, jouent un rôle décisif dans la sensibilisation, la promotion, la recherche et l'élaboration d'orientations aux fins du renforcement des politiques et des capacités concernant la famille. De nombreux organismes de la société civile ont activement soutenu les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et plusieurs ont organisé des manifestations locales pour sensibiliser le public aux questions liées à la famille, y compris la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne, l'Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement, le Centre international pour le travail et la famille, la Fondation internationale de la famille, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale pour l'éducation des parents, le Mouvement

[23] Voir http://social.un.org/index/Family/InternationalObservances/TwentiethAnniversaryofIYF2014/RegionalMeetings.aspx.

mondial des mères, le Conseil national des relations familiales des États-Unis, et les comités des organisations non gouvernementales pour la famille de New York et de Vienne, ainsi que les organisations Parents Forum, Service and Research Institute on Family and Children, Universal Peace Federation et Women's Board Educational Cooperation Society.

67. L'Institut international de Doha pour l'étude de la famille et le développement a organisé des séminaires sur les politiques de la famille et notamment un exposé sur les objectifs du vingtième anniversaire tenu en marge de la cinquantième session de la Commission du développement social. Il a également parrainé la publication d'un livre intitulé *The Family and the MDGs: Using Family Capital to Achieve the 8 Millenium Development Goals* (« La famille et les objectifs du Millénaire pour le développement : le rôle de la famille dans la réalisation des huit objectifs »), qui recense les bonnes pratiques en faveur de la famille à travers le monde.

68. Plusieurs séminaires de sensibilisation ont été organisés en 2011 et 2012 avec la participation de l'entité responsable de la coordination des questions familiales à la Division des politiques sociales et du développement social. Ainsi, la Fondation internationale de la famille a tenu des réunions et des conférences sur les préparatifs et les objectifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale à l'intention de décideurs, d'universitaires et de personnalités influentes, notamment à Madrid en octobre 2011. De même, plusieurs réunions sur la conciliation de la vie professionnelle et familiale ont été organisées à Barcelone en juin 2012 par le Centre international pour le travail et la famille de la IESE Business School de l'Université de Navarre.

69. La Confédération des organisations familiales de l'Union européenne a lancé une campagne ayant pour objectif de proclamer 2014 Année européenne de conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale et tenu un séminaire intitulé « Conciliation des responsabilités professionnelles et familiales : un défi pour les aidants familiaux en Europe » à Bruxelles en juin 2012, pendant la session du Parlement européen. La Fédération internationale pour l'économie familiale a lancé une campagne en faveur de l'autonomisation des familles, des individus et des communautés grâce à l'économie familiale, afin de mieux faire connaître les défis liés à la famille et de mettre les connaissances et l'enseignement de l'économie domestique au service de la qualité de vie des individus, des familles et des communautés[24].

70. Le Service and Research Institute on Family and Children, dont le siège est à Chennai (Inde), contribue activement à la réalisation des objectifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la Famille en réalisant divers projets. Ses activités visent à autonomiser les familles en leur permettant de bénéficier d'une éducation et de conditions de santé optimales, ainsi qu'à améliorer l'aptitude des participants à trouver un emploi. Ses projets de solidarité intergénérationnelle se composent essentiellement d'ateliers de formation consacrés à la capacité de bien élever les enfants, à la garde d'enfants et à l'enrichissement personnel par le biais d'échanges et de conseils. Son approche est fondée sur les sciences sociales et comportementales et vise à assurer le bon fonctionnement de la famille.

71. Les comités des organisations non gouvernementales pour la famille de New York et de Vienne promeuvent les objectifs de l'Année internationale de la famille

[24] Voir http://ifhe.org/990.html.

et de son vingtième anniversaire dans le cadre de leurs séminaires sur les questions familiales. Le Comité de Vienne réalise actuellement une étude sur les contributions des organismes de la société civile au bien-être des familles ayant pour objectif de rassembler et d'analyser les données recueillies par les organisations actives dans ce domaine qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

IV. Conclusions et recommandations

72. L'approche du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera célébré en 2014, nous rappelle que le développement de politiques axées sur la famille doit faire partie intégrante de l'ensemble des activités de développement.

73. Les avantages des politiques socioéconomiques axées sur la famille sont variés, contribuant, d'une part, au bonheur des familles, à l'épanouissement des enfants et au renforcement des liens intergénérationnels et, d'autre part, à la mise en place de politiques publiques plus globales et plus efficaces par rapport aux sommes dépensées. Quant à la promotion des bonnes pratiques en matière de politiques de la famille, elle permet de favoriser la prise de décisions judicieuses et éclairées sur des politiques et des programmes qui sont bénéfiques pour les familles et rentables pour la société.

74. Les politiques visant à réduire la pauvreté, à garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à améliorer les relations intergénérationnelles se complètent mutuellement et ont des effets positifs non seulement sur les familles et les collectivités, mais sur la société en général. Elles se sont avérées indispensables au bien-être de la famille et ont contribué à renforcer les liens unissant les générations.

75. Les initiatives de lutte contre la pauvreté, telles que les programmes d'appui au revenu destinés aux familles avec enfants, les prestations en espèces assorties ou non de conditions et les allocations familiales, permettent d'améliorer le bien-être des enfants et de la famille, mais ne sont pas toujours suffisantes pour affranchir définitivement les familles de la pauvreté. Les familles, particulièrement les plus vulnérables d'entre elles et celles ayant une femme à leur tête, peuvent avoir besoin d'aide en ce qui concerne la formation professionnelle, l'accès à l'éducation, les soins de santé et le logement afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté. Par ailleurs, d'autres services contribuant à créer un climat stimulant pour les enfants sont nécessaires, y compris des services de garde de qualité.

76. Si les emplois rémunérés constituent le meilleur rempart contre la pauvreté, le manque d'attention aux stratégies visant à concilier vie professionnelle et vie familiale nuit non seulement à la qualité du travail, à la santé et à la productivité des travailleurs, mais aussi à leurs familles et à leurs enfants. Les gouvernements, en coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, doivent mettre en œuvre des dispositifs législatifs et politiques qui facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et familiale. Ces dispositifs peuvent notamment porter sur des arrangements relatifs aux congés, à la garde d'enfants et aux horaires de travail. Les politiques et les pratiques dans ces domaines permettent aux employeurs de mieux répondre aux besoins des familles et contribuent à l'épanouissement des enfants et à l'égalité des sexes.

77. Les régimes de retraite sans cotisation, l'appui aux aidants familiaux, la promotion de la cohabitation de plusieurs générations et les programmes de solidarité intergénérationnelle sont essentiels pour renforcer les liens entre les générations et bâtir une société pour tous les âges. Les centres intergénérationnels conçus pour accueillir aussi bien des enfants que des personnes âgées pourraient servir de modèle à l'action visant à répondre à l'évolution de la situation démographique et des besoins qui y sont associés. Les projets d'apprentissage intergénérationnel, qui favorisent les échanges mutuellement avantageux entre les générations, sont essentiels pour l'intégration sociale au sein de la famille et de la communauté.

78. Il faut souligner que les politiques de la famille devraient permettre aux familles d'opter pour différentes solutions et possibilités en fonction de leurs besoins et de leurs valeurs. En outre, elles devraient être élaborées en collaboration avec les familles elles-mêmes. Étant donné que les politiques familiales sont de nature intersectorielle et qu'elles visent à autonomiser les familles et non à en assumer les fonctions, les familles, les organisations familiales et les acteurs de la société civile devraient coopérer à leur élaboration, à leur suivi et à leur mise en œuvre.

79. La mise en commun des bonnes pratiques à l'échelle internationale et régionale permettrait d'améliorer le processus d'élaboration des politiques de la famille au niveau national. En outre, de tels échanges peuvent contribuer à l'élaboration de stratégies et de programmes axés sur la famille dans le monde entier. La mise en place de mécanismes d'échange régionaux tels que l'Alliance européenne pour les familles peut également contribuer à la réalisation de cet objectif.

80. De nombreux engagements en faveur des familles ont été pris aux niveaux national, régional et international. Les États devraient faire leurs les objectifs de l'Année internationale de la famille et de ses activités de suivi, notamment de son vingtième anniversaire, pour améliorer le bien-être des familles dans le monde entier. L'analyse des bonnes pratiques en matière d'élaboration des politiques de la famille a fait ressortir qu'il importe au plus haut point que les gouvernements et les autres parties concernées accordent une attention particulière aux questions de la pauvreté des familles, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et de la solidarité intergénérationnelle dans le cadre des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Les recommandations ci-dessous visent à guider l'élaboration des politiques nationales aux fins d'accorder une plus grande attention aux familles et de remédier aux problèmes auxquels elles doivent faire face.

81. Les États Membres sont invités à se pencher sur les recommandations suivantes[25] :

[25] D'autres recommandations figurent dans le rapport de la Division des politiques sociales et du développement social sur les politiques en faveur de la famille visant à réduire la pauvreté, améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et promouvoir la solidarité intergénérationnelle (voir la note 22).

Politique de la famille

a) Les gouvernements pourraient réduire la pauvreté des familles et prévenir la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre en assurant des services appropriés en faveur de la famille, concernant notamment la protection sociale, les pensions de vieillesse, les prestations en espèces, l'aide au logement, les allocations familiales et les allégements fiscaux;

b) Les gouvernements, en coopération avec les parties concernées, pourraient augmenter la durée et la flexibilité des congés parentaux, investir dans la garde et l'éducation des enfants en bas âge et améliorer l'accès aux modalités de travail aménagées conformément aux objectifs relatifs à un travail décent et à l'égalité entre les sexes;

c) Les gouvernements et les autres parties pourraient promouvoir les politiques de solidarité intergénérationnelle au moyen d'investissements propres à favoriser les programmes d'appui aux aidants familiaux, la cohabitation de plusieurs générations, les centres intergénérationnels et les programmes d'apprentissage, de parrainage et de volontariat intergénérationnels;

Préparatifs et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

d) La Commission du développement social pourrait envisager de prier les gouvernements, les commissions régionales, les institutions spécialisées des Nations Unies et des acteurs de la société civile de lui faire rapport sur les activités menées à l'appui du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille;

e) Les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les établissements universitaires sont encouragés à mettre en commun les bonnes pratiques et les données relatives à l'élaboration des politiques de la famille, en ce qui concerne en particulier la lutte contre la pauvreté, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et la solidarité intergénérationnelle;

f) Les gouvernements pourraient envisager la mise en place de partenariats avec les organisations de la société civile, les sociétés privées et les établissements universitaires pour favoriser l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de programmes axés sur la famille dans la perspective du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille.